

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

23 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTFAUCON EN VELAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de François Régis SABY.

Nombre de conseillers afférent au Conseil Municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Absents : 01

Pouvoir : 01

Date de convocation : 17/07/2020

Date d'affichage : 17/07/2020

PRESENTS : François Régis SABY, Marie Laure JAMES, Lucien MOUNIER, Sophie VALLA, Jean Paul BARRALON, Chantal SMAJDOR, André SAGNOL, Marie-Jo MONTEIL, Denis BARRALON, Jean Paul GIBERT, Anne CHOMARAT, Franck BARALON, Sonia SOUVIGNET, Brice AULAGNON

ABSENTS :

POUVOIR : Céline MASSARDIER

Mme Chantal SMAJDOR a été élue secrétaire.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Retrait de trois délibérations du 05 juin 2020

Suite à un courrier reçu de la Sous-Préfecture, il convient de modifier trois délibérations du précédent conseil : Dans la délibération des délégations au Maire, nous allons supprimer le point sur la délégation pour les préemptions sur les fonds de commerces car nous reprendrons une délibération lors de la révision du PLU.

Pour les indemnités de fonctions, il convient de rajouter un tableau avec les montants des indemnités perçues par chaque élu.

Pour les membres de la commission d'appel d'offres, il manque un membre vu que le Maire est Président de droit.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Reprise des trois délibérations annulées au point précédent

Le conseil municipal autorise le Maire à modifier les trois délibérations précitées. Pour la commission d'appel d'offres, c'est Chantal SMAJDOR qui devient titulaire et Mr Jean Paul GIBERT suppléant.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Composition de la CCID (commission communale des impôts directs)

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste de 24 noms.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Composition de la commission de contrôle

Conformément à l'article R7 du code électoral, la commission de contrôle du fichier électoral doit être renouvelé à chaque installation d'un nouveau mandat de conseil municipal.

Une liste de trois titulaires et trois suppléants a été établie et sera envoyée à la Préfecture de Haute Loire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Versement du solde de fonds de concours de la Communauté de Communes.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Nous allons demander à la communauté de communes le versement du solde de fonds de concours 2018-2020 pour un reliquat de 62 393.97 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer le dossier de demande de solde auprès de la Communauté de Communes.

OBJET DE LA DELIBERATION : Réfection du mur de soutènement du parking de la poste

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Suite au violent orage du 11juin, le mur de soutènement du parking de la poste s'est effondré dans le terrain de Mme TARDIOU.

Nous pourrions prétendre à une subvention au titre de la dotation de solidarité de la Préfecture. Pour cela, nous devons déposer un dossier de subvention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer le dossier de subvention auprès de la Préfecture.

Le présent compte rendu a été dressé et clos le 23 juillet 2020, à vingt-deux heures cinquante minutes.

La secrétaire



Le Maire

